

2 Politique

Journée nationale de la femme/Entretien avec la présidente de la Cour constitutionnelle

Marie-Madeleine Mborantsuo : "Nous ne devons tolérer aucune forme de violence"

Propos recueillis par J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Revenant sur la thématique retenue lors de la célébration de la Journée nationale de la femme, la présidente de la Haute Juridiction a marqué sa profonde indignation contre toute forme d'atteinte à l'intégrité physique, morale et psychologique d'un individu.

L'union. Madame la présidente de la Cour constitutionnelle, la Journée nationale de la femme a été célébrée sous le thème "stop aux violences faites aux femmes". Qu'est-ce que cela vous a inspiré ?

Marie-Madeleine Mborantsuo : Tout d'abord, je voudrais vous remercier de l'opportunité que vous m'offrez de m'exprimer dans vos colonnes. Pour revenir à votre question, je vous dirais que ce thème est d'actualité. D'autant que, chaque jour, nous constatons avec beaucoup de tristesse que de nombreuses femmes, quelque soit leur âge, sont victimes de violences physiques et morales. La thématique retenue était particulièrement pertinente et elle est d'actualité.

Justement Madame la présidente, en parlant de violences morales, depuis plusieurs mois, vous êtes l'objet d'attaques en tous genres. Comment vivez-vous cette situation ?

C'est une longue histoire et ce n'est pas si simple. Car, au-delà de l'institution que je dirige, je dirais beaucoup plus que c'est la femme que je suis qui fait l'objet d'attaques de toutes natures, et cela ne date pas d'aujourd'hui. De nos jours, ça devient de plus en plus difficile de supporter, mais je pense que c'est parce que je suis d'abord une femme que, du moins, mes pourfendeurs n'acceptent pas du tout qu'une femme puisse occuper les fonctions qui sont les miennes et accéder au niveau de responsabilité qui est le mien. Il ne se passe pas un seul jour, sans qu'on ne me brocarde et vilipende dans les journaux. Et ces derniers temps, sur les réseaux sociaux notamment, on a pu y lire que j'avais été évacuée d'urgence en Italie, pour cause de coma. Vous pouvez constater que ce n'est pas le cas ! Il faudrait que vous sachiez que la Cour constitutionnelle rend ses décisions en collégialité, moi je ne suis que juge parmi neuf, je suis le 9^e juge. Aucune décision n'est rendue par la présidente de la Cour constitutionnelle. Mais comme on n'arrive pas toujours à contester juridiquement les décisions que rend la Haute Juridiction, on préfère dissocier son fonctionnement de Mme Marie-Madeleine Mborantsuo. Du coup, cela permet aux uns et aux autres de porter un jugement sur ma personne ou de m'avilir tout simplement. En mettant en avant mes liens familiaux, tout en occultant mon parcours universitaire et professionnel. C'est vous dire que, je peux affirmer que je suis un exemple type d'une femme victime de violences. Car ce n'est pas au regard de ma compétence que je fais l'objet de toutes ces attaques. Vu que ma formation et mon parcours plaident largement en ma faveur. Et mes collègues peuvent témoigner que je ne suis pas un piètre juge.

Ne croyez-vous pas que toutes ces attaques contre vous résultent du fait que vous faites peur ?

Vous savez, plusieurs motifs peuvent amener les uns et les autres à en vouloir à la femme que je suis. Ceci dit, je voudrais faire observer que par



Photo : Ngoubilli Gaston

Marie-Madeleine Mborantsuo : " je suis l'exemple type d'une femme victime de violences".

rapport à ma formation, mon parcours et l'expérience acquise dans l'exercice de mes multiples charges et missions, d'aucuns pourraient me voir comme étant une personne redoutable. Mais j'avoue que je n'en sais rien. Ce dont je suis sûre, c'est que j'ai une expérience certaine et non une certaine expérience. Car je suis une juriste confirmée avec plus de quarante ans d'expérience, que j'ai mise au service non seulement du Gabon mais de plusieurs autres nations et organisations internationales. C'est ce qui pourrait pousser certains à me voir comme un obstacle à leurs

En dépit du dispositif normatif, les violences conjugales demeurent une bien triste réalité. Qu'en dites-vous ?

C'est un fléau, qui porte atteinte à l'intégrité physique, psychologique et morale de nombreux individus. Très souvent, ce sont les femmes qui en paient le prix fort et quelquefois, malheureusement, au péril de leurs vies. Et très généralement, elles préfèrent se taire, souffrir en silence, pour protéger leur progéniture. De nos jours, les hommes aussi en sont victimes. Mais cela, n'occulte nullement le fait que ce sont d'abord les femmes qui paient le plus lourd tribut. Au-delà de tout, nous devons veiller au respect de la dignité de la personne et à la protection de son intégrité physique. Nous ne devons tolérer aucune forme de violence. Dans un couple, lorsque les relations deviennent conflictuelles, il faut avoir le courage de se séparer. Toute forme de violence doit être proscrite. Malheureusement aujourd'hui, nous déplorons des attaques délibérées et volontaires de toutes natures contre d'autres personnes. A la longue, ces attaques finissent par détruire l'autre. J'espère que notre société va se reprendre, parce qu'en ce moment, ça va dans tous les sens.

Quels conseils donneriez-vous aux victimes ?

De briser le mur du silence en se rapprochant des services compétents de l'État ou de nombreuses associations féminines disposées à les aider. Je profite de cette opportunité pour rendre un vibrant hommage à la première dame, Sylvia Bongo Ondimba, qui, à travers sa Fondation, mène une lutte sans merci contre les violences faites aux femmes. Tout en ne ménageant, au quotidien, aucun effort, pour l'amélioration et la

protection de leurs droits.

En parlant de la femme gabonaise, que pensez-vous de son combat en faveur de la promotion et la protection de ses droits ?

Comme vous le dites, ce combat a été initié par plusieurs de mes aînées. Notamment feu Rose-Francine Rogombé et Agathe Okumba d'Okwatsegue. Deux grandes sœurs qui, je m'en souviens, alors que j'étais encore étudiante en droit à l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville, avaient organisé une campagne de sensibilisation visant à promouvoir justement les droits de la femme gabonaise. C'est ici l'occasion, pour moi, de saluer leur œuvre ainsi que

celles de toutes mes sœurs, qui s'investissent au quotidien dans ce noble combat. Vous savez, dans le cadre de l'Association des femmes juristes du Gabon, qui fut portée sur les fonts baptismaux par mes deux grandes sœurs, nous avons fait en sorte qu'un certain nombre de textes ne comportent plus de discrimination à l'égard de la gent féminine. Nous avons également contribué à l'autonomisation de la femme avec l'aide d'autres regroupements associatifs de la gent féminine.

Dans cette optique, nous avons favorisé la mise sur pied d'autres associations de femmes. Ce qui me pousse, tout naturellement, à dire que l'AFJG est la mère de toutes les structures associatives féminines dans notre pays.

C'est vous dire que, dans le cadre de l'AFG et de mes activités en tant qu'enseignante à l'Institut de l'économie et des finances (IEF), j'ai encouragé les femmes à se surpasser et à se battre pour la promotion et la défense de leurs droits. De même, à travers mon parcours professionnel, j'ai pu susciter des vocations. Car, nommée présidente de la Chambre des Comptes de la Cour suprême à 28 ans, je n'ai ménagé aucun effort pour mériter la confiance des plus hautes autorités de notre pays. Et aujourd'hui, on dénombre beaucoup de femmes dans la haute magistrature.

Peut-on dire que l'AFJG a joué un rôle primordial dans l'épanouissement de la femme gabonaise ?

Sans aucun doute. A partir des actions menées par l'AFG, à travers des séminaires et autres manifestations, nous expliquions aux femmes leurs droits. Depuis que nous sommes à la Cour constitutionnelle, nous veillons à ce que les textes adoptés au Parlement ne comportent plus de dispositions discriminatoires. Et à titre personnel, ayant participé à la rédaction de la Constitution dite transitoire à la Conférence nationale et à la Loi fondamentale en vigueur, j'ai modestement contribué à ce que soit mentionné le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et de sexe. Partant de là, tout texte qui contient des dispositions discriminatoires est inconstitutionnel. Et la Cour constitutionnelle peut les annuler, si elle est saisie. C'est vous dire que les textes qui contiennent des dispositions discriminatoires, ont été adoptés avant 1990. Et même là, notre

Constitution prévoit que devant les juridictions ordinaires, lorsqu'une femme constate que la loi qui doit lui être appliquée contient une disposition discriminatoire, elle soulève l'exception d'inconstitutionnalité qui l'amène à faire surseoir, devant la juridiction ordinaire saisie, le cours de la procédure et soumettre à la Cour constitutionnelle ce texte, pour qu'elle puisse le censurer. Donc, aujourd'hui, notre dispositif normatif garantit une égalité des droits entre l'homme et la femme.

- Vu que l'égalité est consacrée par notre Loi fondamentale, est-il utile, de nos jours, de continuer à faire la promotion des droits de la femme ?

- Dans une certaine mesure, il est nécessaire de mener au quotidien ce combat. Car, malheureusement, les textes ne peuvent se substituer à la volonté humaine. Car, vous voyez bien que les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes sont souvent du fait de la volonté humaine. Et sur ce plan, je puis vous dire que les présidents Léon Mba et Omar Bongo Ondimba ont œuvré pour la promotion des femmes. Tout comme le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, qui ne ménage aucun effort pour promouvoir l'égalité de traitement entre l'homme et la femme.

Il y a quelque temps, l'image de la femme gabonaise a été quelque peu écornée, à travers la vidéo de la mairesse d'Iboundji qui n'avait pas pu lire son discours. Qu'avez-vous pensé des commentaires qui s'en sont suivis ?

Écoutez, la campagne de dénigrement et de diabolisation menée contre cette compatriote est tout simplement inadmissible. Ce n'est pas parce qu'elle a éprouvé certaines difficultés à lire qu'on doit déverser sur elle autant de violences et d'insanités. Car, bien souvent, les hommes éprouvent aussi des difficultés à lire, mais on n'en fait pas autant de bruit.

Non, j'entends certains dire que le pouvoir doit revenir à la base. Les collectivités locales sont l'émanation des habitants d'une contrée, cette dame a bénéficié de la confiance des populations de sa localité. Elle a peut-être été stressée, au moment de lire son discours. Donc n'en faisons pas une histoire ! Vu que, dans le même temps, il y a des femmes qui dirigent avec brio leurs ministères, entreprises, services, etc. Attendons de voir ce que cette compatriote aura accompli, à la fin de son mandat. Elle mérite d'être jugée au pied du mur.

L'égalité entre l'homme et la femme consacrée par la Loi fondamentale, n'empêche pas que les pouvoirs publics ont adopté un certain nombre de textes favorisant l'accès de la gent féminine à certains postes. Comment expliquez-vous cette situation ?

C'est une forme de discrimination positive, qui découle de la volonté des autorités de favoriser, comme vous l'avez mentionné, l'accès des femmes à certaines responsabilités. Cela ne devrait nullement les dissuader de travailler dur, de faire preuve de dynamisme et de détermination, pour se distinguer dans la société. Vous savez, le paragraphe 24 du Titre préliminaire de la Constitution, consacré aux droits fondamentaux, prévoit que l'État favorise l'égal accès de l'homme et la femme aux fonctions supérieures de l'État. Donc la disposition instituant les quotas pour les femmes s'inscrit dans ce cadre là. Ceci dit, j'applaudis des deux mains toutes les filles et femmes qui, à l'école, l'université, les usines, l'administration publique, se distinguent par leurs talents et compétences. C'est pour vous dire que, en réalité, aujourd'hui plus rien n'est inaccessible aux femmes.